

Analyse des comptes publics
Paiements de transfert et Feuille de route pour les langues officielles 2013-2018
FAITS SAILLANTS

1) La Feuille de route pour les langues officielles

- **Investissements totaux de la Feuille de route :** 1,1 milliard \$, prenant surtout la forme de paiement de transfert aux gouvernements provinciaux et territoriaux et aux organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- **Part des gouvernements :** Les gouvernements provinciaux et territoriaux reçoivent 0,60 \$ de chaque dollar investi sous la Feuille de route, pour l'éducation et les services gouvernementaux en langue première et l'éducation en langue seconde (immersion). Cela représente environ 134 millions \$ par année.
- **Part des communautés francophones et acadiennes :** Les organismes et institutions francophones en milieu minoritaire reçoivent 0,25 \$ par dollar investi dans la Feuille de route, soit environ 57 millions \$ par année.

2) Investissements de Patrimoine canadien en langues officielles

- **Investissements totaux:** Patrimoine canadien investit environ 334 millions \$ par année en langues officielles.
- **Répartition – source des investissements :** 34 % des investissements de Patrimoine canadien en langues officielles proviennent de la Feuille de route. 56 % proviennent de fonds récurrents.
- **Part des gouvernements provinciaux et territoriaux :** Pour chaque dollar investi par Patrimoine canadien en langues officielles, 0,88 \$ sont remis aux gouvernements provinciaux et territoriaux.
- **Part des communautés francophones et acadiennes :** Pour chaque dollar investi par Patrimoine canadien en langues officielles, 0,07 \$ vont aux organismes et institutions francophones en milieu minoritaire, dont 0,02 \$ proviennent de la Feuille de route.

3) Sources des données analysées

- Rapport annuel de Patrimoine canadien sur les initiatives horizontales
- Volume III, Section 6 – Paiements de transfert, Comptes publics du Canada
- Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde, 2013-2014 à 2017-2018, entre le Gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)